



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquantième session

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS LORS DE SA QUARANTIÈME SESSION

Questions soumises pour information

Norme générale pour le fromage fondu¹

1. À sa quarantième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé l'interruption des travaux consacrés à l'élaboration de la norme générale pour le fromage fondu.

QUESTIONS DONT L'EXAMEN A ÉTÉ REPORTÉ PAR LE COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES LORS DE SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Questions demandant une action

Note 301 « Niveau maximal provisoire jusqu'à la cinquantième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires » associée aux benzoates dans la catégorie d'aliments 14.1.4 dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires (CXS 192-1995)*²

2. À sa quarante-neuvième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires est convenu de maintenir le niveau maximal pour les benzoates (SIN 210-213) dans la catégorie d'aliments 14.1.4 «Boissons aromatisée à base d'eau, y compris les boissons pour sportifs et les boissons «énergétiques» ou «électrolytes», et les boissons concentrées» à 250 mg/kg et de réviser la note 201 associée à la disposition pour indiquer "niveau maximal provisoire jusqu'à la cinquantième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires", en notant: (i) l'absence de consensus sur le niveau maximal; et (ii) qu'à la cinquantième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, l'industrie confirmerait son engagement à soumettre des données toxicologiques additionnelles au JECFA et mentionnerait la date butoir pour leur soumission.

3. Cette question sera examinée sous le point 7 de l'ordre du jour, compte tenu des informations fournies par l'industrie en réponse à la lettre circulaire CL 2017/48-FA.

¹ REP17/CAC par. 129

² REP17/FA par. 72